

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

Par suite d'une convocation en date du 11 décembre 2018, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, sise place Maurice Gunsbourg, à 18h, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - M. Jean-Patrick GUIMARD – Mme Rachel ADIL – M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – M. Yves SERIE – Mme Sally RIBEIRO – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – M. Maurice BOUYER – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – M. Géraud DELORME – M. Mathieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – M. Edouard BRUNEL – M. Jean-Louis SALORT – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Christine QUILLERY	à	M. Serge KEHYAYAN
Mme Michelle BLANC	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Marie-Laure COUPEAU	à	Mme Sylvie DONGER
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. François LE GOT
Mme Bénédikte CHESNEAU	à	Mme Colette HUARD
M. Marc BOULKEROUA	à	M. Pierre CARRIVE

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise MORGERE – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO.

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3 – **DECIDE** à l'unanimité de corriger l'erreur matérielle incluse dans sa délibération n°181011 du 11 octobre 2018, consistant en l'omission dans le calcul de la superficie des emprises cédée au groupement Parthena – Bouygues des superficies des parcelles AR n°265 et AR n°48, et de confirmer la superficie globale de 6416 m² environ cédée au groupement PARTHENA – BOUYGUES pour un montant de 14 991 099,43 € H.T. et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette vente, notamment la signature de toute promesse de vente puis de l'acte définitif, pour le compte de la Commune, prévoir toutes modalités de paiement du prix, constituer toute garantie et de manière générale effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires pour parvenir à la vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h25.

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER